

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 20 (1940)
Heft: 1

Register: Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en février 1940

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

W. Rossier et E. Savary : Histoire illustrée de la Suisse	5 »
P. Keller : Nos Chants Suisses	3 »
G. Wagnière : La Suisse et la Grande Guerre broché	4 »
G. de Reynold : Conscience de la Suisse	4 75
Le Pays et le Peuple , album-souvenir de l'Exposition Nationale ..	2 30
Littératures suisses	2 25
R. Moulin : Fantassins 1914-18 ..	4 »
Soldats suisses au service étranger	1 »

Rapport sur le Commerce et l'Industrie de la Suisse en 1938

Le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie vient de publier son rapport relatif à l'année 1938.

Bien que se référant à une période dont les caractères ont été bouleversés par l'ouverture des hostilités en Europe, ce

rapport présente un grand intérêt par la compétence de ceux qui l'ont rédigé et par l'abondante documentation qu'il fournit.

Dans une première partie est esquissée l'activité économique du monde en général et de la Suisse en particulier. Ces observations liminaires aident beaucoup à la compréhension de la deuxième et de la troisième partie respectivement consacrées à une étude statistique sur la vie économique de la Suisse et à un exposé de la situation de ses principales branches.

Foires françaises

La Foire de Paris aura lieu en 1940 du 11 au 27 mai. Son caractère international s'affirmera plus que jamais. On prévoit déjà une très importante collaboration britannique.

La Foire Internationale de Lyon aura lieu du 13 au 21 avril 1940.

La Foire de Bordeaux coloniale, internationale et agricole ouvrira également ses portes en 1940. Elle commencera le 16 juin et se terminera le 1^{er} juillet.

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en Février 1940

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10.. .. .	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au mois de janvier et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Service des Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Versement des cotisations de janvier.	Service des Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel; Paiement de cet acompte.	Service des Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions Indirectes (Bureau du Chiffre d'Affaires.)
Du 1 ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés : Dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 15 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débi-rentiers, du montant des impôts retenus au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non-commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'ayant pas d'installation permanente.	Perception

(1) Toutefois pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est fourni dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS ET FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en janvier 1940. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions Directes.
Du 1 ^{er} au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en janvier au titre de la contribution nationale extraordinaire au taux de 5 p. 100 ou 15 p. 100 et au titre de l'impôt sur les traitements salaires, pensions et rentes viagères. Même obligation en ce qui concerne les débiteurs pour les rentes servies par eux.	Perception
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en janvier par : 1 ^o Les compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports; 2 ^o Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3 ^o Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions Indirectes (à Paris, Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de janvier.	Recette des Contributions Indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 29	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en janvier.	Contrôleur des Contributions Directes.
Du 1 ^{er} au 29	Déclaration des revenus soumis à l'impôt cédulaire sur les bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, occupations et exploitations lucratives dont les revenus ne sont pas soumis à un autre impôt cédulaire).	Contrôleur des Contributions Directes
Du 1 ^{er} au 29	Pour les entreprises exerçant une profession industrielle ou commerciale dont le bilan est clos avant le 1 ^{er} décembre. Déclarations pour impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, taxe d'apprentissage et taxe sur les bénéfices non distribués.	Contrôleur des Contributions Directes.
Du 1 ^{er} au 29	Pour les assujettis autres que les commerçants pouvant souscrire leurs déclarations de bénéfices en mars. Déclaration relative à l'impôt général sur le revenu et signes extérieurs. Déclaration des avoirs à l'étranger.	Contrôleur des Contributions Directes.
Du 1 ^{er} au 29	Impôt sur les bénéfices agricoles (dénonciation du forfait).	Contrôleur des Contributions Directes.
Du 25 au 29	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 29	Contributions Directes mises en recouvrement en janvier 1940. Paiement de la mensualité exigible.	Perception

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.